**Zeitschrift:** Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

**Band:** 32 (1973)

**Artikel:** Les origines de la langue littéraire française

Autor: Hilty, Gerold

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-25982

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les origines de la langue littéraire française

# Un principe méthodologique et son application aux Serments de Strasbourg

En 1966 j'ai publié dans cette revue un petit article sur les Serments de Strasbourg<sup>1</sup>. Quant au problème de l'interprétation linguistique du texte conservé dans la chronique de Nithard, je disais ceci: «Aus diesem Sachverhalt geht eine klare methodische Forderung hervor: Für Aussagen über den Lautstand der in den Eiden überlieferten Spontansprache darf man sich nur auf jene Erscheinungen stützen, in denen der überlieferte Text von den zu seiner Entstehungszeit gültigen Schrifttraditionen abweicht» (p. 228)<sup>2</sup>. Ce principe méthodologique et son application ont fait l'objet de sévères critiques de la part d'Arrigo Castellani<sup>3</sup>. M. Castellani pense que pour étudier les Serments de Strasbourg «en bonne méthode on peut et on doit se servir de toutes les indications qu'offrent les deux formules en langue romane dont Nithard nous a transmis la teneur» (p. 31). Mais pourquoi la méthode de M. Castellani serait-elle bonne alors que mon critère serait faux? Voici ce qu'en dit le savant italien: «En réalité le système graphique des Serments ne présente rien d'irrégulier ou d'artificiel. Dans ces conditions, on aurait grand tort de négliger toute une série de données simplement parce qu'il y a coïncidence avec le latin. Les Serments étant un texte en langue vulgaire, officiellement reconnu comme tel, on s'attend à ce que leur rédacteur ait voulu les différencier du latin en reproduisant la prononciation normale de son époque partout où il pouvait le faire, c'est-à-dire partout où les moyens fournis par l'alphabet traditionnel suffisaient à cette tâche. Comment croire qu'il ait toujours écrit a (= a lat. tonique libre) pour e, du moment que l'alphabet lui offrait ce dernier signe? Et comment ne pas tenir compte de cet emploi constant de a?» (p. 31). L'argument principal que M. Castellani allègue pour prouver que le système graphique des Serments de Strasbourg ne présente rien d'irrégulier et d'artificiel et que le rédacteur reproduisait la prononciation normale de son époque, est donc la trans-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Die Romanisierungen in den Straßburger Eiden, VRom. 25 (1966), 227-235.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans mon étude La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française, publiée deux ans plus tard (VRom. 27, 4-18), le même principe était formulé de la façon suivante: «Du point de vue d'une méthode rigoureuse, dans les très anciens textes seules les formes qui s'écartent de la tradition orthographique en langue latine peuvent être utilisées sans réserves pour la localisation par des traits dialectaux» (p. 7 N 9).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'ancien poitevin et le problème linguistique des Serments de Strasbourg, CN 29 (1969), 201-234; je cite cet article d'après le tiré à part (p. 1-34), qui présente «quelques corrections par rapport à la revue» (p. 34); pour les critiques adressées à moi, cf. p. 31-34. – L'étude de M. Castellani est reproduite dans Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui, Paris 1972 (Actes et Colloques 9), p. 387-425.

cription de la voyelle issue de a latin tonique libre. Cette voyelle est en effet toujours rendue par  $a^4$ . Mais il ne faut pas oublier que dans tout le texte il n'y a que quatre mots qui la contiennent: fradre (4 fois), saluar, returnar (2 fois), christian<sup>5</sup>. Si le texte avait été plus long, d'autres graphies seraient peut-être sorties de la plume du scribe, comme c'est le cas pour a atone en syllabe finale: à côté de 8 mots avec -a conservé (aiudha [2 fois], dunat, cadhuna, cosa, nunquam, conseruat, nulla, contra) nous avons là FACIAT > fazet, SUA > suo et, si l'on accepte l'interprétation que j'ai proposée récemment pour lof tañit<sup>6</sup>, TENEAT > tañit. En vue de cette situation dans le domaine de -a final atone<sup>7</sup> je persiste à croire que les quatre mots qui contiennent un a tonique présentent un problème concernant beaucoup plus la tradition graphique que l'évolution phonétique<sup>8</sup>.

## Une scripta galloromane antérieure aux Serments de Strasbourg

Pour ce qui est de l'interprétation phonétique de la langue des Serments de Strasbourg, Francesco Sabatini a très bien formulé les trois conceptions fondamentales et fondamentalement différentes qui sont possibles: «In ultima analisi, su questo problema si possono assumere, mi sembra, tre diverse posizioni: a) la lingua dei Giuramenti di Strasburgo ... si identifica sostanzialmente con il latino merovingio, il quale si è liberato di una certa parte di elementi inerti, ma resta una lingua in alto grado artificiale (è la tesi estrema del Nelson); b) la lingua dei Giuramenti di Strasburgo rispecchia in alto grado una realtà viva (le parlate dell'Aquitania del

- 4 Il faut mettre à part le nom de Ludher, qui est d'origine germanique.
- 5 Ce mot est d'ailleurs un cas particulier, d'un côté parce qu'il appartient à la langue de l'Eglise, de l'autre parce qu'il présente des conditions phonétiques spéciales: a précédé d'un élément palatal et suivi d'une consonne nasale.
- <sup>6</sup> Les Serments de Strasbourg, in: Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à M. Paul Imbs (= TLL 11/1), Strasbourg 1973, p. 511–524, surtout p. 514–520.
- 7 Si nous étendons l'analyse aux voyelles finales autres que -a, le caractère graphique hétérogène des Serments de Strasbourg apparaît, d'ailleurs, d'une façon encore plus nette. Pour le problème de la transcription de ces voyelles je renvoie à ma contribution aux Mélanges Imbs, p. 515-517. Dans la Séquence de Sainte Eulalie la transcription de -a final présente aussi un caractère hétérogène. Personne ne contestera, au niveau phonétique, l'identité des voyelles finales de buona, pulcella, et de cose, polle. Comment expliquer la transcription différente? Par l'influence de la tradition latine dans buona et pulcella, influence renforcée dans le premier vers par la forme latine du nom de la sainte, en rime avec le latinisme anima. Et peut-être aussi par l'intention de l'auteur de reprendre en anagramme dans le premier vers le mot al(1) eluia, qui précédait toute séquence: buona pulcella fut Eulalia.
- 8 Il est d'ailleurs curieux de constater que dans le cas de k devant a (cosa, cadhuna, Karle) M. Castellani est prêt à accepter et à appliquer mon principe méthodologique (op. cit., p. 34). La raison en est, évidemment, que dans ce cas l'application de mon critère ne conduit pas à des résultats qui révèlent la relativité de la valeur des arguments linguistiques allégués en faveur d'une localisation poitevine. Au contraire. Puisqu'il serait difficile de prouver que le poitevin de 842 n'a pas encore connu la palatalisation de ka (cf. par exemple J. Wüest, VRom. 28 [1969], 17), mon principe ici paraît être le bienvenu. Mais les principes, il faut les appliquer avec conséquence.

Nord), realtà che viene rappresentata mediante un sistema grafico nuovo, messo a punto attraverso una essenziale e piuttosto precoce analisi fonematica; c) la lingua dei Giuramenti di Strasburgo rispecchia una realtà viva, come detto qui sopra, che viene rappresentata con spiccata coscienza della novità, ma utilizzando e sviluppando le esperienze di una tradizione precedente, sentita come molto affine»<sup>9</sup>.

Comme Arrigo Castellani, je vois dans les Serments de Strasbourg un texte roman. Je l'ai affirmé en opposant à l'étude de H. L. W. Nelson *Die Latinisierungen in den Straßburger Eiden*<sup>10</sup> mon article cité, intitulé *Die Romanisierungen in den Straßburger Eiden*, dans lequel je mettais en garde contre une interprétation qui oublierait «daß der Verfasser der Straßburger Eide romanisch schreiben wollte, französische Spontansprache des 9. Jahrhunderts» (p. 227–228) et où je parlais de la «romanische Spontansprache, die den Eiden ohne jeden Zweifel zugrunde liegt» (p. 235)<sup>11</sup>.

Si je n'accepte pas la position de M. Nelson, je ne peux pas non plus croire à un système graphique régulier, fondé sur une analyse phonématique aussi conséquente que précoce. Pour moi la forme des Serments de Strasbourg est pleine d'inconséquences, qui s'expliquent par l'antagonisme entre une tradition graphique d'un côté et la réalité vivante d'une langue parlée de l'autre. Et pour saisir cet antagonisme je crois que mon principe méthodologique est valable<sup>12</sup>. Conformément à ce principe je fais mienne la formule heureuse proposée par F. Sabatini d'après laquelle le texte des Serments «rispecchia una realtà viva..., che viene rappresentata con spiccata coscienza della novità, ma utilizzando e sviluppando le esperienze di una tradizione precedente, sentita come molto affine». Cette opinion nous conduit pourtant à admettre qu'une tradition écrite en langue vulgaire existait déjà avant les Serments de Strasbourg. Quel était le point de départ de cette tradition, dont les Serments utiliseraient et développeraient les expériences? Vu que leur forme graphique rappelle des traits caractéristiques de la tradition mérovingienne (ne fût-ce que dans l'équivalence i = e, u = o), il faut chercher ce point de départ à une époque où l'orthographe mérovingienne était encore employée dans la rédaction de textes latins, c'est-

<sup>9</sup> Studi medievali 9 (1968), 27. Le passage se trouve dans un article intitulé Dalla «scripta latina rustica» alle «scriptae» romanze (p. 3-43).

<sup>10</sup> VRom. 25 (1966), 193-226.

<sup>11</sup> Quant aux conclusions de M. Nelson, il est inexact de dire, comme l'a fait M. Castellani (p. 31), que j'ai fait des réserves «à propos de l'étymologie (il)lu stannet > lostanit», que j'ai remarqué «que la tradition latine n'a pas grand-chose à voir avec -a indiquant la voyelle d'appui», mais que j'ai accepté «le reste». Je suis loin de me rallier à toutes les interprétations de M. Nelson. Mais il n'était pas dans mon intention de soumettre «à une critique très serrée les arguments» du latiniste hollandais, ce que je disais explicitement en ces termes-ci: «Es soll ... nicht von all den Punkten die Rede sein, zu denen der Romanist aus seiner Perspektive etwas zu sagen hätte. In diesen kurzen Bemerkungen soll es vielmehr um das Grundsätzliche gehen» (p. 227).

<sup>12</sup> Je constate avec satisfaction que M. PFISTER reconnaît aussi sa valeur, cf. Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert, supra p. 234.

à-dire à une époque antérieure à la réforme carolingienne. Voilà pourquoi D'Arco Silvio Avalle dit à juste titre: «Il vocalismo tonico dei GS, almeno dal punto di vista grafico, è nettamente merovingico. Questo aspetto merovingico dei GS è già stato osservato più di una volta, soprattutto nella misura in cui la E e la O sono rappresentate rispettivamente da una i e da una u. Dato che all'epoca in cui i GS sono stati redatti tali grafie erano ormai cadute dall'uso latino, si dovrà pensare che l'autore dei GS si è servito di modelli più antichi, che insomma la scripta galloromanza si è costituita in epoca molto più alta, sicuramente precarolingia»<sup>13</sup>.

Dans une large mesure la forme graphique des Serments de Strasbourg n'est pas une création ad hoc, mais s'explique par la tradition préexistante d'une scripta galloromane. Cette tradition empruntait des traits essentiels à l'orthographe latine de l'époque mérovingienne. Mais puisque la langue transcrite était du roman, l'orthographe était aussi influencée par la langue parlée et sa prononciation. Un des traits dus à la langue vivante se saisit dans l'apparition des consonnes de transition dès les plus anciens textes conservés.

# Les consonnes de transition et l'irradiation de la langue du Centre

Max Pfister a étudié l'apparition et l'irradiation des consonnes de transition<sup>14</sup>. Ses conclusions me paraissent convaincantes. Il s'agit d'une évolution irradiée depuis le Centre et cette irradiation a eu lieu avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. J'insisterais seulement sur deux points que M. Pfister ne mentionne pas explicitement:

- 1º L'irradiation des consonnes de transition à l'époque mérovingienne telle que l'envisage M. Pfister est un phénomène au niveau de la langue parlée. Voilà pourquoi on peut essayer de la déterminer, à plus d'un millénaire de distance, par l'étude de la situation dialectale reflétée dans les atlas linguistiques.
- 2º Les limites du phénomène obtenues par l'étude des parlers modernes ne sont pas nécessairement celles de la fin du VIII est vraisemblable qu'à la fin de l'époque mérovingienne la poussée cessa, laissant intactes des aires latérales. Mais à l'époque moderne le français comme langue nationale a bien pu faire reculer les

<sup>13</sup> Alle origini della letteratura francese. I Giuramenti di Strasburgo e la Sequenza di Santa Eulalia, Torino 1966, p. 73-74; cf. aussi A. Castellani, op. cit., p. 16 N 34. – L'idée de l'existence, dès avant 842, d'un «volgare aulico e curiale, o diciamo, con più cautela e precisione, d'una 'lingua di cancelleria'», fondée sur «una tradizione ormai consolidata in cerimoniale», apparaît aussi chez Aurelio Roncaglia, in: Storia della letteratura italiana (dir. E. Cecchi e N. Sapegno), I (Le origini e il Duecento), Milano 1965, p. 186.

<sup>14</sup> Op. cit., p. 234-244.

<sup>15</sup> Pour la datation du phénomène cf. aussi L. Remacle, Le problème de l'ancien wallon, Liège 1948, p. 79: «Or, elle (= l'apparition de la nouvelle consonne) doit remonter à la même époque, ou presque, que l'effacement des voyelles préaccentuées, c'est-à-dire aux origines romanes, aux 6°-7° s.»

frontières anciennes, les formes avec consonne de transition supplantant les formes autochtones. Cela a été le cas, par exemple, en Champagne. Autrefois ce domaine appartenait à l'aire latérale, opinion suggérée déjà par la forme de l'aire sans consonnes de transition sur les cartes 3 et 4 de M. Pfister et corroborée par l'étude supplémentaire des cartes moudre, gendre et tendre de l'ALF (879, 634, 1055) ainsi que par celle de la carte vendredi (126) de l'Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie (ALCB), qui complète et modifie les données de l'ALF16.

– Dans la mesure où cela est possible, l'appartenance de la Champagne à l'aire sans consonnes intercalaires (dans les cas étudiés par M. Pfister) est corroborée aussi par les scriptae de cette région<sup>17</sup>.

On peut se demander également si à la fin de l'époque mérovingienne les consonnes de transition avaient vraiment atteint le Sud-Ouest du domaine d'oïl. L'étude de M. Pfister invite à poser cette question pour deux raisons: D'un côté l'auteur croit pouvoir discerner une zone sans d intercalaire dans le département de l'Indre, avec laquelle il met en rapport le fait que dans la scripta de l'Orléanais on trouve la forme venredi (jusqu'en 1605)18. De l'autre côté il montre que l'introduction des consonnes de transition dans le domaine occitan est secondaire et pas très ancienne. Dans l'état actuel de nos connaissances il est difficile de déterminer l'âge des consonnes intercalaires dans le Sud-Ouest. Voici pourtant quelques formes qui pourraient parler en faveur de la non-généralisation de ces consonnes dans les parlers du Sud-Ouest et de l'Ouest à l'époque mérovingienne:

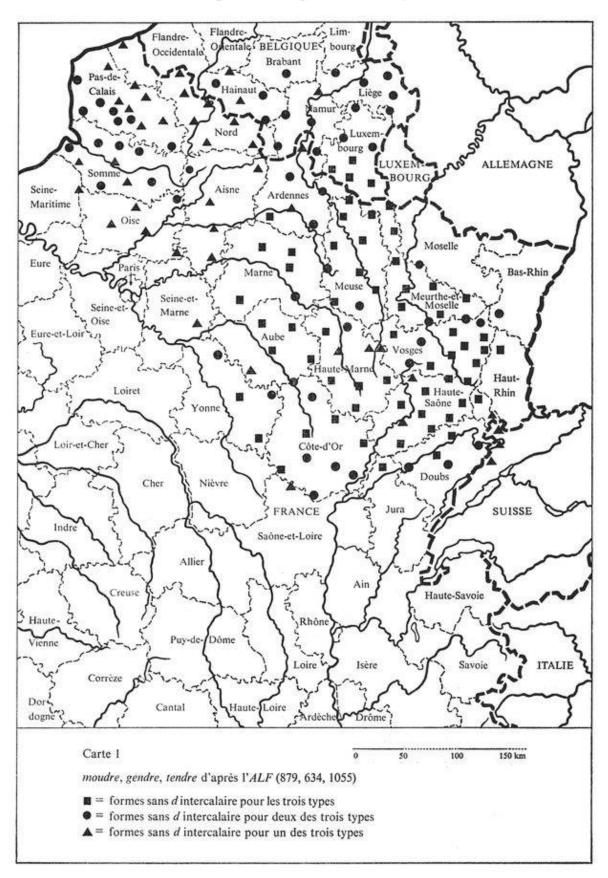
Il est probable que, parmi les plus anciens monuments de la langue française,
 la Passion et peut-être le Sponsus proviennent du Sud-Ouest<sup>19</sup>. Or, dans ces ouvrages

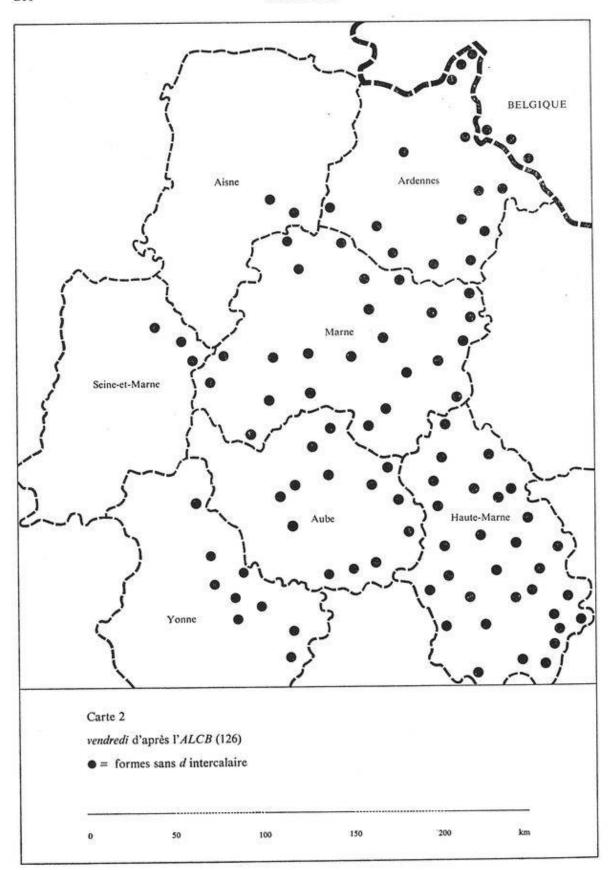
<sup>16</sup> Cf. nos cartes 1 et 2. Sur la carte 1, l'absence d'une forme sans d intercalaire à un point donné ne signifie pas nécessairement que ce point présente une forme avec consonne de transition. Dans une certaine mesure les idées de 'moudre', 'gendre' et '(une pomme) tendre' sont exprimées par d'autres types lexicaux, par exemple 'broyer', 'beau-fils' et 'douce'.

<sup>17</sup> Dans la troisième partie de la Grammaire de l'ancien français de Schwan-Behrens (traduction française par O. Bloch, Leipzig 41932, p. 128) on trouve les formes tanront, venront; vanront; tanront relevées dans des documents originaux provenant des départements des Ardennes (Mézières, 1289), de la Marne (1237), de l'Aube (Bar-sur-Aube, 1251) et de la Haute-Marne (1255). Plus récemment et sur la base d'une documentation plus étendue Carl Theodor Gossen arrive également à la conclusion que les consonnes de transition manquent très souvent dans les scriptae champenoises, cf. Französische Skriptastudien, Wien 1967, p. 359-363. – Cf. aussi A. Gottschalk, Über die Sprache von Provins im 13. Jahrhundert, nebst einigen Urkunden, Diss. Halle 1893, p. 32 et 42; J. Kraus, Beiträge zur Kenntnis der Mundart der nordöstlichen Champagne im 13. und 14. Jahrhundert, Diss. Gießen 1901, p. 45 et 47.

<sup>18</sup> Cf. à ce propos C. Th. Gossen, ZRPh. 73 (1957), 452.

<sup>19</sup> Cf. D'ARCO SILVIO AVALLE, Monumenti prefranciani, Torino 1967, p. 25; Cultura e lingua francese delle origini nella «Passion» di Clermont-Ferrand, Milano-Napoli 1962; Sponsus. Dramma delle vergini prudenti e delle vergini stolte. Testo letterario a cura di D'ARCO SILVIO AVALLE, testo musicale a cura di RAFFAELLO MONTEROSSO, Milano-Napoli 1965.





on trouve les formes suivantes: venras (300), venra (471), venrant (57, deux fois) dans la Passion<sup>20</sup>; venra (26, 74) dans le Sponsus (ed. Avalle).

- Dans une charte rédigée à Cissé (Vienne) le 31 octobre 1298 on trouve teinrent comme 3<sup>e</sup> personne du pluriel du passé simple de tenir<sup>21</sup>.
- Sur les cartes gendre et tendre de l'ALF (634, 1055) on trouve quelques points isolés, situés dans le Sud-Ouest et l'Ouest, qui présentent les types 'jãr'22 et 'tãr'23.

Je sais bien que la force probatoire de ces exemples est relative, et cela pour plusieurs raisons:

- D'après notre principe méthodologique, dans les anciens textes l'absence de la consonne intercalaire est moins significative que sa présence.
- A l'intérieur de la conjugaison verbale des tendances vers l'unification analogique peuvent contrecarrer la tendance à ajouter une consonne de transition même dans des régions qui connaissent ce phénomène depuis l'époque mérovingienne<sup>24</sup>.
- Même si la forme teinrent de Cissé et la forme venredi d'Orléans avec les formes sans d intercalaire des cartes poudre, gendre et tendre de l'ALF peuvent faire penser à une ancienne aire latérale sans consonnes de transition dans le Sud-Ouest et l'Ouest ces indices sont trop isolés pour qu'on puisse admettre, sans beaucoup de réserves, qu'à la fin de l'époque mérovingienne, le Poitou n'était pas encore atteint de l'emploi des consonnes de transition dans les conditions étudiées ici.

Les formes citées doivent cependant nous mettre en garde contre l'acceptation trop rapide et irréfléchie de l'hypothèse contraire, d'après laquelle la présence des consonnes transitoires serait un fait acquis dans les parlers du Poitou au IXe siècle.

## Irradiation spontanée et irradiation littéraire

A en croire M. Pfister, l'irradiation qui était responsable de la généralisation des consonnes de transition dans une partie considérable du domaine d'oïl aurait cessé à l'époque carolingienne, parce que le foyer irradiatoire qui existait à l'époque méro-

- <sup>20</sup> A côté de ces formes il y en a aussi qui présentent les consonnes intercalaires dans les conditions qui nous intéressent: ensembl(e) (428, 451), asaldran (58), voldrat (168), vendras (296); je ne sais pas pourquoi M. PFISTER ne mentionne que la dernière de ces formes.
- 21 Chartes et documents poitevins du XIIIe siècle en langue vulgaire, publ. par MILAN S. LA DU, tome I, Poitiers 1960, n° 49, p. 81. C'est à mon ami CARL THEODOR GOSSEN que je dois la connaissance exacte de la provenance de cette forme. La forme elle-même est citée à la page 252 de son étude Zur altpoitevinischen Verbalmorphologie, VRom. 21 (1962), 242-264. Puisque le changement de tindrent en tinrent dans la langue générale «semble dater de la seconde moitié du XVIe siècle» (P. FOUCHÉ, Morphologie historique du français. Le verbe, Paris 21967, p. 278), cette forme ne peut s'expliquer autrement que comme un témoignage de l'ancienne absence de la consonne de transition.
- <sup>22</sup> Il s'agit du point 505 (Indre), qui pourtant appartient déjà au *Croissant*, et des points 318 et 328 (Sarthe), dont le deuxième connaît les deux types  $\lceil j\tilde{a}r \rceil$  et  $\lceil j\tilde{a}d(r) \rceil$ .
  - 23 Points 527 (Charente-Maritime), 412 (Maine-et-Loire), 328 (Sarthe), 349 (Mayenne).
  - <sup>24</sup> Cf. à ce propos les cartes viendraient (1366), voudront (1418) et je voudrais (1419) de l'ALF.

vingienne dans le Centre, fut supplanté à partir du IXe siècle par un foyer qui se trouvait dans le Nord-Est<sup>25</sup>. Cette optique est juste si l'on se place au niveau de la langue parlée<sup>26</sup>. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à côté d'une irradiation au niveau de la langue parlée, de la langue spontanée, il peut y avoir une irradiation au niveau de la langue écrite et littéraire et que les centres de ces deux irradiations ne coïncident pas nécessairement. Toutes les raisons politiques, territoriales et économiques alléguées par M. Pfister contre une irradiation depuis la région parisienne entre le IXe et le XIIe siècle<sup>27</sup> ne sont valables qu'au niveau de la langue parlée. Elles ne concernent pas le niveau de la langue écrite, véhicule d'une tradition culturelle. Comme M. Pfister l'a bien montré lui-même, à l'époque mérovingienne la région entre la Seine et le Massif Central était, du point de vue culturel, un centre de gravité de première importance<sup>28</sup>. Or, la tradition qui vivait dans les foyers culturels de cette région aux VIe,

<sup>25</sup> Cf. supra p. 252-253.

<sup>26</sup> J'ai moi-même insisté plus d'une fois sur le rôle important joué par le Nord-Est dans l'évolution du vocalisme français; cf. Ist französisch «jaloux» ein Lehnwort aus dem Altprovenzalischen?, in: Weltoffene Romanistik. Festschrift Alwin Kuhn, Innsbruck 1963, p. 237-254, surtout p. 248ss.; Zur Diphthongierung im Galloromanischen und im Iberoromanischen, in: Philologische Studien für Joseph M. Piel, Heidelberg 1969, p. 95-107, surtout p. 99-101.

<sup>27</sup> Cf. supra, p. 220 ss. Dans une large mesure j'accepte ces raisons. En partie, M. PFISTER me paraît cependant sous-estimer l'importance de Paris. A son affirmation qu'encore aux XIe et XIIe siècles Paris ne dépassait pas en importance les autres villes du Nord de la France (p. 224) j'oppose la citation que voici: «Si on peut admettre que la population des cités du Bas-Empire oscillait autour de la dizaine ou de quelques dizaines de milliers d'individus, il convient, dans la plupart des cas, de réduire sérieusement ces chiffres si l'on veut se représenter les masses humaines qui peuplent les villes du haut Moyen Age et la penser au-dessous de 10 000 âmes. Le cas de Paris, étudié par Roblin, qui attribue à la cité de 20 à 30 000 hommes durant le haut Moyen Age, a dû représenter un maximum exceptionnellement atteint. Si le niveau de la production agraire d'une région conditionnait alors - à défaut de larges importations - l'importance des agglomérations qui s'y développaient, l'importance de Paris entre le Ve et le XIe siècle doit être attribuée sans doute à la fertilité exceptionnelle de la région, et surtout au fait que l'initiative de son exploitation appartenait, pour une grande part, à des abbayes puissantes comme Saint-Germain et Saint-Denis. - Les sources narratives ne manquent pas d'ailleurs d'insister sur l'importance exceptionnelle de cette cité. Hilduin (mort en 846), auteur de la vie de saint Denis, venu en Gaule par Arles, qui a rencontré sur sa route plusieurs villes, la qualifie de sedes regia, constipata populis; Adrévalde de Fleury exprime la même admiration: Quid Lutetia Parisiorum, nobile caput resplendens quondam gloria opibus, fertilitate soli, incolorum quietissima pace, quam non immerito regum divitia et emporium dixero populorum; Abbon, au IXe siècle encore, la place au-dessus de toutes les autres cités: Regina micans omnes super urbes; urbs populosa, dira encore Aimon. Il serait hasardeux de placer les autres cités, dont Adrévalde nous dit qu'elles étaient praestantissimae avant les invasions normandes, comme Nantes, Angers, Poitiers, Tours, Orléans, Beauvais et Noyon sur le même pied, même s'il les cite d'une haleine avec Paris... Paris devait présenter un aspect exceptionnel, puisque Al'Mas, voyageur arabe qui parcourut les royaumes francs au Xe siècle, en a été frappé. Il écrivait en effet: 'Dans le pays des Francs, il y a 150 villes, la principale est Paris'» (RENÉE DOEHAERD, Le haut Moyen Age occidental. Economies et sociétés, Paris 1971, p. 126-128). - Le prestige de Paris résultant de la défense victorieuse contre les attaques des Normands (cf. VRom. 27, 10 N 21; M. PFISTER, supra p. 220 s.) se place plutôt à un niveau spirituel qu'à celui des «économies et sociétés». Il appartient donc au cadre d'une irradiation culturelle et non pas à celui d'une irradiation au niveau de la langue parlée.

<sup>28</sup> Cf. supra p. 251-252.

VIIe et VIIIe siècles ne se perdit pas d'un jour à l'autre au début du IXe siècle parce que dans le Nord-Est il s'était formé un centre d'irradiation au niveau de la langue parlée. La tradition culturelle du Centre ou bien continuait à vivre dans les foyers où elle s'était cultivée jusque-là, se propageant depuis eux comme auparavant, ou bien elle était transférée à d'autres foyers culturels qui, certes, pouvaient se trouver dans la région devenue centre de gravité pour la diffusion de certains phénomènes au niveau de la langue parlée (Corbie, Saint-Amand, Saint-Riquier, Saint-Médard à Soissons), mais aussi dans d'autres régions, comme par exemple le Sud-Ouest (Saint-Martial de Limoges, Saint-Maixant, etc.). Dans les deux cas il y eut un mouvement allant du centre du domaine d'oïl vers sa périphérie.

Il est évident que, pour l'évolution de la langue écrite et littéraire française, ce mouvement culturel n'a pu jouer un rôle important que dans le cas où le véhicule de l'irradiation culturelle continuant depuis le Centre ou du transfert culturel à des régions périphériques était, à côté du latin, la langue vulgaire. Or, j'ai dit plus haut qu'à mes yeux il faut admettre l'existence d'une tradition écrite en langue française depuis l'époque mérovingienne. Et il y a peut-être plus. Dans mon étude sur la Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française<sup>29</sup> j'ai émis une hypothèse qui pourrait mettre en lumière un autre aspect de la même évolution. Peut-être le véhicule linguistique de l'irradiation ou du transfert culturels était-il formé en partie par une littérature orale en langue française existant depuis le IXº siècle. Je ne répète pas ici les arguments qui me paraissent parler en faveur de cette hypothèse. Je dois cependant faire allusion au fait que Maurice Delbouille m'a attribué à ce propos des affirmations que je n'ai jamais faites<sup>30</sup>. Je ne me suis pas imaginé «foisonnant dès le IXe siècle, autour de Saint-Denis ou de Paris, une abondante littérature qui aurait servi de source et de modèle à tous ceux qui par la suite écrivirent en langue vulgaire dans les autres régions de la France» (p. 199). Je m'étais demandé seulement si dans le cadre d'une irradiation linguistique depuis le Centre, au niveau de la langue littéraire, on avait «suffisamment envisagé la possibilité de l'effet d'une littérature orale perdue qui aurait pu être le véhicule d'une langue littéraire portant les traits caractéristiques du francien»31 et j'avais parlé explicitement de «toutes les étapes de la lente élaboration de la chanson de geste» (p. 9)32. Puisque M. Delbouille est également «convaincu que dès avant le IXe siècle la France a connu des chansons narratives, profanes ou religieuses, plaisantes ou héroïques,

<sup>29</sup> Cf. supra p. 254 N 2.

<sup>30</sup> Dans son article Comment naquit la langue française?, in: Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka, I, Lyon-Strasbourg 1970, p. 187–199.

<sup>31</sup> Si, dans ce passage, l'évocation d'une «littérature orale perdue» paraissait étrange à M. Delbouille «dans sa formulation» parce qu'une littérature orale, par définition, ne peut se conserver (p. 197 N 2), il n'aurait eu qu'à mettre une virgule entre «orale» et «perdue».

<sup>32</sup> Dans mon étude je reprenais deux fois l'expression de la «lente élaboration de la (respectivement d'une) poésie épique» (p. 10 et 16).

en latin 'rustique', et peut-être en 'roman'», puisqu'il est enclin comme moi «à considérer l'intérêt du Ludwigslied, tellement proche d'Eulalie »33, et qu'il est «prêt à penser que notre littérature a d'abord pratiqué la chanson brève et que celle-ci s'est changée ensuite en longues chansons narratives (hagiographiques ou héroïques)» (p. 199), le seul aspect controversé de mon hypothèse est le rapport que j'établis entre la «lente élaboration d'une poésie épique» (p. 16) et le parler de la région parisienne, «à laquelle - sous des formes différentes et en général à une époque postérieure à celle qui nous occupe - presque toutes les théories sur les origines des chansons de geste font jouer un rôle important», me demandant si «dans le cadre de la formation des chansons de geste tout ce qu'on a dit de l'Ile-de-France, de l'abbaye de Saint-Denis, etc., (ne) pouvait être interprété comme indice - indirect, évidemment - de la possibilité d'une influence linguistique très ancienne du Centre» (p. 10). Si j'admets une telle influence - qu'elle soit due à une poésie épique naissante ou à une tradition écrite en langue vulgaire, existant depuis l'époque mérovingienne, ou à d'autres facteurs encore, jouant un rôle dans l'irradiation culturelle mentionnée plus haut - c'est à cause de l'hybridisme linguistique des plus anciens monuments de la langue française.

## La Séquence de Sainte Eulalie

M. Pfister a fait allusion au fait que du point de vue paléographique l'attribution de l'Eulalie à l'école de Saint-Amand n'est pas assurée<sup>34</sup>. Nous avons à respecter, naturellement, les résultats auxquels arrive le grand spécialiste en paléographie qu'est B. Bischoff et à accepter sa conclusion, «daß an Stelle der scheinbaren Gewißheit über die eigentliche Heimat der 'Elnonensia' die Respektierung des ungelösten und vielleicht unlösbaren Problems treten muß, welche in ihrer ungewöhnlichen Schrift gegenwärtige Persönlichkeit es war, die die 'Eulalia' und das Ludwigslied gerettet hat»<sup>35</sup>. Je suis convaincu également, avec Walter Bulst, que le texte de l'Eulalie «schon Abschrift einer Vorlage ist»<sup>36</sup>. Mais même si les rapports entre l'Eulalie et Saint-

<sup>33</sup> Dans son étude A propos des deux séquences d'«Eulalie» et du «Ludwigslied», in: Interlinguistica. Festschrift zum 60. Geburtstag von Mario Wandruszka, Tübingen 1971, p. 26–38, il dit encore ceci: «Quand on se rappelle que la bataille de Saucourt, gagnée par le roi Louis dans les premiers jours d'août 881, devait fournir son sujet à la chanson de Gormond et Isembart, on constate que 'l'esprit de Croisade' qui allait se développer au XIe et au XIIe siècle et animer les plus anciennes chansons de geste conservées, avait vu le jour beaucoup plus tôt, face aux Normands, et avait, dès la fin du IXe siècle, inspiré des œuvres littéraires en latin, mais aussi en langue vulgaire, dans la classe dominante de la société» (p. 35).

<sup>34</sup> Cf. supra p. 230 N 56 et p. 236.

<sup>35</sup> B. BISCHOFF, Frühmittelalterliche Studien 5 (1971), 132 (dans un article intitulé Paläographische Fragen deutscher Denkmäler der Karolingerzeit, p. 101–134).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Festschrift Bernhard Bischoff zu seinem 65. Geburtstag, Stuttgart 1971, p. 208 (dans une étude intitulée Buona pulcella fut Eulalia, p. 207-217).

Amand sont peut-être moins immédiats qu'on ne l'a affirmé, plusieurs choses restent certaines:

- Le Ludwigslied, copié par la même main que l'Eulalie, fut composé, selon toute probabilité, dans le Nord de la Gaule, pas trop loin du champ de bataille de Saucourt.<sup>37</sup>
- Le copiste de l'Eulalie et du Ludwigslied était originaire d'une région où le bilinguisme germano-roman, au niveau des gens cultivés<sup>38</sup>, constituait une possibilité réelle. La région picardo-wallonne remplit le mieux cette condition.
  - Au XII e siècle le manuscrit se trouvait à Saint-Amand.
  - La langue de l'Eulalie présente un fond picardo-wallon<sup>39</sup>.

Si, d'un côté, l'étude paléographique ne fournit pas de preuve que la séquence de Sainte Eulalie ait été copiée ou même composée à Saint-Amand, de l'autre côté elle ne s'oppose nullement à l'opinion que le premier poème français conservé fut composé dans la région picardo-wallonne.

Tout en admettant une base dialectale picardo-wallonne, nous ne perdons cependant pas de vue que la langue de l'Eulalie présente aussi un trait qui ne peut provenir ni de la Picardie ni de la Wallonie: le d intercalaire des formes voldrent (2 fois), voldret et sostendreiet. M. Avalle a expliqué ce trait par des influences champenoises<sup>40</sup>. M. Delbouille l'a suivi, croyant pouvoir appuyer l'hypothèse du savant italien en attirant l'attention sur la biographie de Hucbald de Saint-Amand, biographie qui «témoigne à suffisance des relations culturelles qui liaient entre elles les régions picarde, wallonne et champenoise, quand elle le montre vivant entre Valenciennes, Mayence et Utrecht, mais fréquentant surtout des lettrés de Soissons, de Cambrai et de Sithiu (entre Saint-Omer et Calais), aussi bien que des clercs de Liège, de Reims (où il enseigna) et d'Auxerre (où il avait étudié d'abord chez Heiric)»<sup>41</sup>. Ces relations et

- <sup>37</sup> Cf. VRom. 27, 4-5, où je résume l'étude d'Elisabeth Berg, Das Ludwigslied und die Schlacht bei Saucourt, Rheinische Vierteljahrsblätter 29 (1964), 175-199.
- 38 M. BISCHOFF parle d'un «Sammler und Freund der Dichtung» (op. cit., p. 132), M. DEL-BOUILLE fait naître la Chanson de Louis et la Séquence de Sainte Eulalie «dans une société dont le latin était la langue principale, mais qui pratiquait aussi et le roman et le germanique» (Interlinguistica, cit., p. 36).
- <sup>39</sup> Cf. à ce propos l'étude très détaillée faite par M. Avalle dans son ouvrage cité à la N 13, surtout p. 210–244. Je suis surpris de lire dans la contribution de MAURICE DELBOUILLE aux Mélanges Straka (cit.) que j'aurais émis «l'hypothèse d'une base francienne» de l'Eulalie (p. 194). Cette affirmation est aussi inexacte que le résumé de mon hypothèse concernant l'irradiation linguistique du Centre, fait par M. Delbouille en ces termes-ci: «De la région de Paris, où elle (= la poésie épique) serait née, elle aurait aussitôt rayonné sur le nord et imposé dès lors, partout, sa propre langue comme usage littéraire fondamental. Ainsi s'expliquerait que dans toutes les régions d'oīl, et d'abord dans les provinces périphériques, la langue de la littérature, puis des chancelleries soit, tout au long du moyen âge, un francien mêlé de traits dialectaux» (p. 187; à la page 193 M. Delbouille m'attribue également «l'idée qu'à partir du IXe siècle, tout le domaine d'oīl aurait considéré le francien comme sa langue idéale»).
- 40 Cf. VRom. 27, 7-9 et 17, où l'on trouve aussi formulées quelques réserves à l'égard de cette explication.
- <sup>41</sup> M. Delbouille continue: «Avant le temps de Hucbald, Paschase Radbert († 860) qui devint abbé de Corbie en 842 (et qui fut un des premiers à faire mention du parler gallo-roman dans sa

ces échanges suffiraient à «expliquer la présence dans la langue littéraire du nord-est d'un trait champenois, comme ils peuvent d'ailleurs nous éclairer sur la genèse même de cette *scripta*» (p. 199).

Il m'est impossible de suivre cette argumentation, pour la simple raison qu'à l'époque de Hucbald la langue parlée en Champagne ne connaissait pas le d de transition, qu'il s'agit d'expliquer. Quant aux localités mentionnées par M. Delbouille dans le cadre de la biographie de Hucbald et des autres lettrés de l'époque<sup>42</sup>, selon le témoignage de notre carte n<sup>0</sup> 1<sup>43</sup> elles se trouvent, à la seule exception de Ferrières, dans l'aire latérale qui au IX° siècle ne connaissait certainement pas les consonnes de transition, et les études de Heiric d'Auxerre chez Loup de Ferrières ne suffisent pas à expliquer la présence du d intercalaire dans la langue de l'Eulalie.

En légère opposition avec M. Delbouille, M. Pfister n'exclut pas que le d de transition qui apparaît dans l'Eulalie soit dû à une tradition littéraire venant du Centre, mais il croit que je surestime ce phénomène, limité qu'il est, selon M. Pfister, à un seul ouvrage qui, lui, serait «einziges Relikt dieser Tradition»<sup>44</sup>. Ces affirmations ne sont pas exactes. Le Saint Léger appartient à la même tradition littéraire picardo-wallonne que l'Eulalie<sup>45</sup>, et sa langue présente aussi le d de transition dans tous les cas où apparaissent les groupes l'r et n'r<sup>46</sup>.

Pour expliquer les formes voldre(n)t et sostendreient de l'Eulalie, mieldre et vindre(n)t du Léger je continue donc à préférer l'hypothèse d'une influence ancienne du Centre (en partie dans le cadre d'une poésie épique naissante) à celle qui veut donner raison de ces formes par les voyages de Hucbald ou d'autres lettrés du Nord-Est aux IX $^{\circ}$  et X $^{\circ}$  siècles.

Vie de saint Adalbert) avait étudié à Soissons. Des relations savantes avaient uni Hincmar de Reims à Adalbert de Corbie et il figurait, avec Thierry de Cambrai et Immo de Noyon, parmi les correspondants de Milon de Saint-Amand. Ce dernier († 872), avait étudié à Saint-Vaast (Arras) avant d'être maître de Hucbald, son neveu. Heiric d'Auxerre avait été conduit par ses études chez Loup de Ferrières, mais aussi à Laon, à Soissons et à Saint-Vaast. Quant à Rémy d'Auxerre († 908), qui était de langue romane mais comprenait le francique, il avait été l'élève de Heiric comme Hucbald et il eut comme élève Hildebald de Saint-Mihiel et l'archidiacre Blidulf de Metz» (p. 198–199).

- <sup>42</sup> Cf. la note précédente; il s'agit de Saint-Amand, de Valenciennes, de Sithiu, de Saint-Vaast, de Cambrai, de Corbie, de Noyon, de Soissons, de Laon, de Reims, de Ferrières, d'Auxerre, de Saint-Mihiel et de Metz. Il va de soi que j'exclus de cette liste Mayence et Utrecht.
  - 43 Cf. supra p. 259.
  - 44 Cf. supra p. 236.
- 45 Le Sermon sur Jonas, qui provient de la même région, ne peut pas être considéré comme monument littéraire. Il ne contient d'ailleurs aucun cas de n'r et l'r.
- 46 Il s'agit de mieldre (32), vindre (202) et vindrent (117 et 223). Ces formes ne sont guère dues au(x) copiste(s). M. Pfister ne les mentionne pas dans sa liste (p. 235 s.). S'il les avait prises en considération, il n'aurait peut-être pas parlé de «sehr vereinzelten Gleitlautgraphien» (p. 243). L'optique qui voit dans ce phénomène le reflet d'une influence ancienne de la langue du Centre est d'ailleurs confirmée, dans le cas du Saint Léger, par le fait que ce monument contient d'autres traits linguistiques qui ne s'expliquent pas par la base dialectale wallonne et coîncident avec les formes centrales. Dans mon étude antérieure j'ai déjà cité à ce propos le passé simple instud (111) assonant avec fust, qui est en contradiction avec le passé simple autochtone reciut (130) assonant avec vint.

# Revenons aux Serments de Strasbourg

Tandis que dans le cas de l'*Eulalie* des indices linguistiques et extralinguistiques nous donnent la quasi-certitude d'une base picardo-wallonne, modifiée dans le domaine des consonnes de transition par une influence étrangère, la base linguistique des Serments de Strasbourg est très difficile à déterminer et, par conséquent, controversée au plus haut degré. On se rappellera que dans mon étude de 1966, appliquant le principe méthodologique mentionné plus haut, j'ai écarté presque tous les arguments linguistiques que M. Castellani avait allégués en 1956 en faveur d'une localisation dans le Poitou<sup>47</sup>. Si je me montrais quand même favorable à accepter une localisation poitevine, c'était, en dehors des indices extralinguistiques<sup>48</sup>, à cause de trois légers indices linguistiques qui se trouvent réunis dans le mot *sendra* et sont, énumérés dans l'ordre de leur force probatoire: voyelle d'appui -a, reflet du nominatif SENIOR, voyelle tonique e comme résultat de e + e Comme je l'ai dit dans mon article de 1966<sup>49</sup>, la valeur de ces indices est relative:

- la voyelle d'appui -a se trouve aussi, bien que rarement, dans des textes anglonormands<sup>50</sup>,
- le nominatif SENIOR est attesté, certes, dans la Passion, qui est probablement d'origine poitevine, mais aussi dans le Girart de Roussillon, dont la version originale, à laquelle paraît remonter la forme sendre (seindre, saindre) d'après l'analyse minutieuse de Max Pfister<sup>51</sup>, n'a pas été composée dans le Sud-Ouest, mais dans la région de Vienne,
- le e de sendra n'a pas beaucoup de poids selon notre principe méthodologique même<sup>52</sup>.

Dans son étude de 1969 M. Castellani croit pouvoir alléguer de nouveaux indices en faveur d'une localisation poitevine<sup>53</sup>. Les voici: «sendra 10, qui s'oppose au fr.

<sup>47</sup> VRom. 25, 230-232. Pour l'interprétation de ab, cf. aussi TLL 11/1, 512-513.

<sup>48</sup> Cf. p. 234-235 de l'étude citée.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> «Ich neige dazu, die den Eiden zugrunde liegende Spontansprache im Poitou zu lokalisieren, bin mir aber bewußt, daß ein letztlich schlüssiger Beweis für eine Lokalisierung der Straßburger Eide innerhalb des nordfranzösischen Raums nicht erbracht werden kann» (p. 235).

<sup>50</sup> Cf. p. 232 N 17.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon, Tübingen 1970 (ZRPh. Beih. 122); pour sendre cf. p. 681-682.

<sup>52</sup> Cf. p. 233-234.

<sup>53</sup> En outre, M. Castellani modifie en partie légèrement les arguments avancés en 1956 et essaye d'accorder sa théorie avec les résultats de la thèse magistrale de J. Pignon sur les parlers du Poitou et d'infirmer les arguments de ceux qui depuis 1956 énoncèrent des opinions qui divergent de la sienne (H. LÜDTKE, R. A. HALL, A. RONCAGLIA, D'ARCO SILVIO AVALLE, H. L. W. NELSON, G. HILTY). Puisqu'il existe, entre M. Castellani et moi, des divergences fondamentales concernant les bases méthodologiques, il serait inutile de reprendre ici toutes ces discussions. J'ai répondu

sire comme au prov. senher et n'apparaît que dans la Passion de Clermont-Ferrand et dans Girart de Roussillon, œuvres composées, pense-t-on, au Sud-Ouest; poblo 2, dont le -b- est propre aux parlers provençaux, franco-provençaux, et tout au moins anciennement, à ceux du Sud-Ouest; mi 6, si nous en interprétons la voyelle comme i et non pas comme e (mi mihi, normal en occitan à côté de me, se rencontre aussi dans la Vie de sainte Catherine due à Auméric «Pictave gentis amicus»); cadhuna 5, correspondant au cheun que l'on note dans la deuxième rédaction de la Chronique du Pseudo-Turpin»54.

Puisque même aux yeux de M. Castellani «la valeur des deux dernières formes est douteuse» (p. 9), je ne les discute pas. Pour ce qui est de sendra, j'ai déjà dit ce qui me paraît pertinent<sup>55</sup>. Quant à poblo, M. Avalle a attiré l'attention sur la forme poble dans un texte wallon, le Poème Moral<sup>56</sup>. Pour contester la valeur de cette forme, M. Castellani relève le caractère isolé de l'attestation<sup>57</sup> et continue en disant: «Il est vrai que le pic. et wall. pule (peule) suppose une étape avec -bl- ayant précédé les étapes \*povle (ou \*puovle), \*puoule, \*pueule. Mais la conservation de cette étape dans les Serments (où l'on a savir, avec -v- < -b-) n'est guère probable» (p. 9 N 21). Tout ce raisonnement est peu convaincant. Mis à part les dialectes du Nord-Est, le groupe -pl-, primaire et secondaire, a donné -bl- comme résultat normal<sup>58</sup>. Dans les dialectes du Nord-Est ce groupe a été soumis à une fricativation et, en partie, une vocalisation du premier élément, évolution qu'il ne faut pas étudier ici. Ce qu'il faut retenir cependant c'est que la forme poble (pueble) n'est pas attestée seulement par le passage cité du Poème Moral, mais aussi deux fois par le Saint Léger (83, 186), attestations auxquelles on ne donnera pas trop de poids à cause de la transmission du texte, et par une variante du vers 20610 du Roman de Troie. De plus, le moyen haut allemand bovel, povel (allemand moderne Pöbel) est emprunté à une forme poble. Nous avons donc de bonnes raisons pour admettre, à une époque ancienne, l'existence plus ou moins générale d'une forme poble (pueble), nullement limitée au Poitou, et de dire avec le FEW: «Im fr. ist die gruppe -bl- der älteren form ... schon im 11. jh. zu -pl- umgebildet worden, wahrscheinlich durch assimilation an den anlaut, verbunden mit dem einfluß der lt. form. Im pik. wallon. bleibt die

plus haut, ainsi que dans ma contribution aux Mélanges Imbs, à une partie des critiques que M. Castellani m'adresse.

<sup>54</sup> Op. cit. (cf. N 3), p. 9.

<sup>55</sup> Cf. en outre les p. 513-514 de mon étude citée à la N 6.

<sup>56</sup> Op. cit. (cf. N 13), p. 128 N 1.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> La forme *poble* n'apparaît qu'à un seul endroit du poème dans un seul manuscrit, qui ailleurs porte *pople* et *pole*, tandis que les autres manuscrits offrent, au passage en question, *pueple*, *peule*, *pule*.

<sup>58</sup> Cf. DUPLU > anc. fr. doble; CAPULU > anc. fr. cheable, chable (fr. mod. câble); STUPULA > anc. fr. estoble, etc. Le parallélisme avec le -p- de SAPERE, invoqué par M. CASTELLANI, n'existe donc précisément pas.

lautgerechte form (mit auflösung des -p-) länger, in ablt. bis heute» (9, 180)<sup>59</sup>. C'est sous ce jour que je voyais la situation à l'égard de la localisation poitevine des Serments de Strasbourg avant de proposer, dans les *Mélanges Imbs*, une nouvelle interprétation du passage le plus controversé de notre texte. Si *lof tañit* représente effectivement LOCU TENEAT, le problème de la localisation des Serments de Strasbourg peut et doit être repris. L'évolution qui, dans les conditions phonétiques présentées par LOCU, conduit à un -f final, s'observe surtout dans la partie orientale du domaine

d'oïl<sup>60</sup>. Pour Locu les formes françaises avec -f<sup>61</sup> se localisent en Franche-Comté, Bourgogne et Bourbonnais<sup>62</sup>. Faudrait-il, par conséquent, localiser les Serments de Strasbourg dans l'Est ou, d'une façon plus précise encore, dans le Sud-Est?

Le a de tañit pourrait nous orienter dans le même sens. Il est vrai que le Pèlerinage

de Charlemagne présente regne en assonance avec grande et France et prouve par là que l'ouverture de e + y en a + y pouvait avoir une extension plus grande<sup>63</sup>, mais il n'en demeure pas moins que des formes comme ta(i)gne (< TENEAT) sont attestées uniquement dans des textes de la Champagne, de la Lorraine, de la Franche-Comté et du Nord de la Bourgogne (département Côte-d'Or)<sup>64</sup>.

La tentative de localisation basée sur *lof* et *tañit*, qui nous conduirait presque inévitablement à l'Est et au Sud-Est, se heurte, cependant, à un obstacle sérieux. C'est précisément dans ces régions-là que le *d* intercalaire (cf. *sendra*) n'existait pas au IX<sup>e</sup> siècle. Tout au plus aux confins des départements Côte-d'Or et Nièvre pour-

59 En note je cite encore le cas suivant. Sans prendre position, A. Castellani mentionne (p. 28 N 51) l'idée de M. Avalle de voir dans la préposition pro non pas un latinisme graphique pour la préposition por, mais d'interpréter pro comme graphie de pre «grafia questa che si trova frequentemente nel Sud-Ovest ad indicare la specialissima pronuncia poer di per come anche di pour» (op. cit., [cf. N 13], p. 119). Cette hypothèse est très peu probable. Le cas de suo au lieu de sue, cité à son appui par M. Avalle, ne suffit pas à expliquer un changement de pre en pro, parce que la voyelle de la préposition n'est pas atone au même degré que la voyelle finale de sua. Il ne s'agirait donc pas d'un ə, qui, dans les Serments de Strasbourg, est en partie rendu par o (cf. les pages 515-516 de ma contribution aux Mélanges Imbs). Le changement est également improbable sur le plan des signes abréviatifs, auquel fait allusion M. Castellani (p. 28), parce que l'abréviation pour pro n'était pas identique à celle employée généralement pour pre (ni à celle employée généralement pour por).

60 Cf. la liste aux pages 517-519 de l'article cité. Dans tous les cas où la forme avec -f n'a pas été adoptée par la langue générale (à laquelle appartiennent en anc. fr. fief, juif, muef, nif, pif), l'évolution conduisant à -f n'est attestée que dans les parlers de l'Est et du Sud-Est (Champagne, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Bourbonnais), à une exception près: d'après Cotgrave alluef existait en Poitou. Mais ce témoignage n'a qu'une valeur relative, parce que aluef apparaît aussi en Picardie. La forme avait donc tendance à se généraliser (comme p. ex. fief).

61 Je ne parle pas des formes francoprovençales, continuant à exclure le domaine francoprovençal comme patrie des Serments de Strasbourg, pour les raisons alléguées VRom. 25, 228–229, et Mélanges Imbs, p. 515.

62 Puisque dans les parlers de ces régions le -f s'est amuï, il n'est pas possible d'étudier le phénomène au niveau de la dialectologie moderne.

63 Cf. VRom. 25, 232; pour ce problème cf. aussi P. Fouché, Phonétique historique du français II, Paris 1958, p. 384.

64 Cf. A. Tabachovitz, Etude sur la langue de la version française des Serments de Strasbourg, Uppsala 1932, p. 95–97. rait-on imaginer un domaine où coexistaient *lof*, *tañit* et *sendra*<sup>65</sup>. Est-ce là qu'il faut localiser les Serments de Strasbourg, comme autrefois on localisait tant de textes dans des régions de transition, aux confins de plusieurs domaines linguistiques<sup>66</sup>? Non pas. Il faut tirer une autre conclusion de la présence, dans un seul et même texte, d'éléments hétérogènes qui paraissent se contredire du point de vue dialectal: Le premier texte français conservé présente une langue composite dont le caractère s'explique par la combinaison d'une tradition écrite préexistante – la tradition d'une scripta française qui avait adopté les consonnes de transition – avec une variété particulière de langue parlée, c'est-à-dire avec le parler d'une des grandes régions du domaine d'oïl<sup>67</sup>. Quant à la possibilité de déterminer cette région, dans l'état actuel de mes connaissances je dirais ceci: Puisque ni la voyelle d'appui -a ni le nominatif SENIOR ni le e tonique de sendra ne sont des indices décisifs en faveur d'une localisation poitevine, les indices assez nets contenus dans les formes lof et tañit l'emportent et font pencher la balance du côté du Sud-Est et, peut-être, de l'Est en général.

### Conclusion

De même que dans la langue de l'Eulalie je vois une base picardo-wallonne modifiée par une tradition originaire du Centre, je suis enclin à voir dans la langue des Serments de Strasbourg une base sud-orientale (ou orientale) modifiée par une tradition de même provenance géographique, qui provoquait la combinaison des traits de l'aire latérale en question avec un trait caractéristique des parlers du Centre, à savoir les consonnes de transition. Ce parallélisme entre les Serments de Strasbourg et la Séquence de Sainte Eulalie n'exclut naturellement pas que le système graphique employé dans les deux monuments soit différent. La raison en est, probablement, que dans le cas des Serments la tradition centrale en question était une tradition écrite, basée en dernière analyse sur l'orthographe mérovingienne, tandis que dans le cas du texte poétique qu'est la Séquence il s'agissait plutôt d'une tradition orale, ce qui explique pourquoi l'auteur de l'Eulalie romane, ne subissant pas l'influence d'une tradition graphique conservatrice, pouvait accorder beaucoup mieux les graphies avec la prononciation de son époque.

<sup>65</sup> Pour le problème de l'existence et de la non-existence des consonnes de transition dans les scriptae du Sud-Est, cf. C. Th. Gossen, op. cit. (cf. N 17), p. 315-318. Une étude détaillée des résultats de n'r et l'r en Franche-Comté se trouve dans le livre tout récent de Colette Dondaine, Les parlers comtois d'oil, Paris 1972, p. 214-219. – Il est possible que l'évolution des groupes n'r et n'r ne fût pas tout à fait parallèle, l'aire des formes sans d de transition étant peut-être plus petite dans le cas de n'r, qui est celui de sendra; cf. à ce propos J. Kraus, op. cit., p. 47. Le problème reste à étudier.

<sup>66</sup> Cf. VRom. 27, 7.

<sup>67</sup> Je réaffirme ici mon opinion que les grands dialectes du Nord de la Gaule étaient déjà individualisés en 842 quant à leurs traits différenciateurs essentiels, cf. VRom. 25, 235 N 24.

Si l'on accepte cette interprétation, les Serments de Strasbourg rentrent dans le cadre général des plus anciens monuments de la langue française, qui présentent tous une langue hétérogène, c'est à-dire une base dialectale sur laquelle se greffe en partie une tradition qui porte des traits caractéristiques de la langue du Centre<sup>68</sup>.

Zurich Gerold Hilty

68 Dans une note finale je réponds à trois questions posées par M. Delbouille en ces termesci: «Quand M. Hilty excipe de l'imparfait en -éve, présent dans la Passion, au profit du francien, on peut lui opposer que cette désinence n'est pas attestée dans le centre et l'ouest, mais caractérise l'est et le nord-est, ce qui donnerait à penser que l'auteur connaissait plutôt une littérature du nordest. Si le francien avait été la langue commune des régions d'oîl dès le IXe siècle, comment s'expliquerait-il que les Serments de Strasbourg n'en aient pas usé et soient imprégnés de traits poitevins? Comment s'expliquerait-il que le Léger, composé dans le nord-est, ait été transcrit en version méridionale et non pas en version francienne?» (p. 197). Dans mon étude de 1968 j'ai déjà dit que la Passion est un cas particulièrement complexe. Sur une base dialectale probablement poitevine se greffent trois traditions littéraires, médiolatine, provençale et française. La dernière se saisit peutêtre dans les consonnes de transition qui apparaissent dans une partie des cas de n'r (cf. supra, p. 261) et probablement dans la désinence de l'imparfait de la 1ère conjugaison en -eve. Je sais bien que, plus tard, cette désinence caractérise l'Est et le Nord-Est, mais je considère comme légitime l'hypothèse d'après laquelle aux IXe et Xe siècles -eve existait dans la langue du Centre (où FABA donne fève), avant d'y être remplacé analogiquement par la désinence de la 2e conjugaison en -eie. -Pour ce qui est des Serments de Strasbourg, ils ne sont pas «imprégnés de traits poitevins» et je n'ai d'ailleurs dit nulle part que le francien a été «la langue commune des régions d'oīl dès le IXe siècle». Quant au Léger, je crois y voir d'une façon très nette l'influence d'une tradition originaire du Centre (cf. supra p. 266). La teinte méridionale est due uniquement au(x) copiste(s). - Au lecteur de juger si vraiment j'ai émis des hypothèses «que contredisent les textes conservés», comme le veut M. Del-BOUILLE (p. 199).